



## BOURSES DE LYCEE 2020-2021

publié le 15/05/2020 - mis à jour le 26/05/2020

La bourse de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant au lycée. Il vous sera demandé de nous fournir l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.

Un simulateur est également accessible depuis

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college>

Veuillez trouver en annexe la demande de bourse nationale de lycée MODIFIABLE pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi que la notice d'information.

Cette année, 2 campagnes sont prévues :

- ▶ du 11 mai au 7 juillet, les demandes seront faites papier, vous pouvez déposer votre demande dans la boîte aux lettres du collèges ou envoyer les documents par mail.
- ▶ de la rentrée scolaire de septembre jusqu'au 15 octobre 2020 : vous pourrez encore déposer vos demandes de bourse en ligne et papier jusqu'au 15 octobre 2020

*Veuillez envoyer votre demande de bourse par courrier ou la déposer dans la boîte aux lettres du collège ou l'envoyer avec toutes les pièces justificatives au collège par mail à [ce.0860002k@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860002k@ac-poitiers.fr)*

### Documents joints

 [formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_bourse\\_de\\_lycee\\_annee\\_scolaire\\_2020-2021\\_](#) (PDF de 366.7 ko)

 [notice\\_bourse\\_de\\_lycee\\_annee\\_scolaire\\_2020-2021](#) (PDF de 231.2 ko)

 [formulaireformatremplissablesanssignature](#) (PDF de 1.4 Mo)